

CEREMONIE DE REMISE DE CHEQUES AUX PME
IMPACTEES :
INTERVENTION DU MINISTRE DE LA PROMOTION
DES PME

19 MAI 2020

- Monsieur le Ministre de l'Economie et des finances ;
- Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie;
- Monsieur le Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes ;
- Mesdames les Directeurs de Cabinet ministériels ;
- Monsieur les Présidents de faitières ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des entreprises bénéficiaires ;
- Chers amis de la Presse ;
- Mesdames et Messieurs ;
- Honorables invités ;

Je voudrais avant tout propos, vous dire combien j'apprécie d'être cet après-midi, parmi vous, à l'occasion de cette cérémonie de remise de chèques aux premiers bénéficiaires des différents fonds mis en place par le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans le cadre de la riposte contre la Covid 19.

Qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements à SEM Alassane Ouattara, Président de la République et à SEM Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre,

Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour les mesures vigoureuses mises en place pour atténuer les effets de cette crise sanitaire sur les populations et sur l'économie.

Je voudrais avant de poursuivre, dire toute ma compassion et mes encouragements aux acteurs sinistrés des PME et les rassurer de mon engagement à ne ménager aucun

effort pour être à leurs côtés en cette situation difficile que connaît notre pays.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

A l'issue de l'annonce faite par le Premier Ministre des mesures de riposte économique prises par le Gouvernement, plus de 20.000 entreprises se sont enregistrées via l'Agence Côte d'Ivoire PME sur le site **epmedata.agencecipme.ci**

Ces inscriptions visaient à permettre à ces entreprises de s'identifier et à s'enregistrer sur la liste d'envoi afin de recevoir les critères d'éligibilité, une fois ceux-ci arrêtés par le Gouvernement.

3 guichets sont ouverts.

Un guichet pour les entrepreneurs, pour une subvention n'excédant pas 500.000 FCFA.

Un guichet pour les TPE avec les prêts à taux 0 et un guichet pour les petites et moyennes entreprises avec un taux de 2,5% assorti d'un différé de 8 mois.

Suivant le dernier discours du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, instruisant la mise en place d'un dispositif transitoire sur la période du 15 mai au 15 juin 2020, des critères provisoires ont été adoptés par le Comité de Gestion pour cette période.

Il s'agit notamment de :

1. Être une entreprise implantée sur le territoire national ayant enregistré un chiffre d'affaires annuel maximum d'un milliard (1.000.000.000) de F.CFA, sur au moins l'un des trois derniers exercices (2017 et 2018) certifiés par un CGA ou un expert-comptable ou attesté par le service d'assiettes compétent (formulaire) et 2019 provisoire ;

2. Être une entreprise en activité effective et continue sur les deux (02) années fiscales 2018 et 2019 au moins ;
3. Être à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 décembre 2019 ;
4. Être une entreprise dont les activités ont été impactées négativement par la pandémie du COVID-19 avec une baisse réelle du chiffre d'affaires d'au moins 30 % ;

Fournir une note sur le plan de continuité des activités (pour les prêts).

A la suite des travaux d'analyse technique menés par l'Agence Côte d'Ivoire PME qui assure le Secrétariat Exécutif du Fonds, assistée par la Banque Nationale d'Investissement, les dossiers présélectionnés ont été soumis au Comité de Crédit constitué par les membres du Comité de Gestion.

Il convient de préciser que siègent dans ce Comité de Gestion, les représentants des Ministères et Organismes suivants :

- un représentant du Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- un représentant du Ministre chargé de la Promotion des PME ;
- un représentant du Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- un représentant du Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie ;
- un représentant du Ministre chargé de la Promotion de l'Investissement Privé ;
- un représentant de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ;

- un représentant de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire.

Ainsi, la liste des lauréats de ce jour, émane d'un processus rigoureux et inclusif associant à la fois l'Etat et les acteurs du secteur privé.

Je voudrais à cet effet féliciter les lauréats de ce jour et inviter l'ensemble des PME à continuer à se faire enregistrer sur le site **fspme.agencecipme.ci**.

Je voudrais, avant de clore mon propos, renouveler la disponibilité de mon département ministériel à contribuer de façon engagée et transparente à l'opérationnalisation effective du Fonds de soutien aux PME, afin de permettre à celles-ci de transcender les effets de la crise et continuer de soutenir l'économie.

Je vous remercie pour votre aimable attention.